



TONICHAUX

AMENDEMENT CALCAIRE GRANULE

Régule et corrige l'acidité des sols.
Utilisable en culture biologique*

Composition :


Amendement Calcaire granulé
NFU 44001

42% de CaO total sous forme de carbonate
2,5% de MgO total sous forme de carbonate
Valeur neutralisante : 43
85 % minimum avant granulation passant au tamis de 80 microns
Solubilité carbonique : 55
Amendement à action rapide

Usages et doses :

Amendement des sols (terrains de sport, pelouses, massifs floraux, arbustes, feuillus et conifères).
Dose : 125 à 250 g/m² selon le type de terre.



GENCOD	Présentation	Conditionnement
	25 kg pour 250 m ²	Palette de 50 sacs

Descriptif du produit :

L'amendement calcaire magnésien **TONICHAUX** rééquilibre l'acidité des sols. Il stimule l'activité biologique et chlorophyllienne, facilite la circulation de l'eau et de l'air et améliore ainsi la structure du sol. Il rend celui-ci plus meuble et plus perméable, favorisant ainsi un meilleur développement racinaire, facilitant la nutrition minérale des plantes.

Mode d'emploi :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

L'amendement calcaire magnésien s'utilise en préparation des semis, à la plantation ou en entretien, ainsi que sur les terrains sportifs, pelouses des parcs et jardins, massifs floraux, arbustes, feuillus et conifères.
Epancre de préférence une fois au printemps et une autre fois à l'automne.

Dose : 125 g/m² soit deux bonnes poignées (1 poignée = 50 g environ) en terre normale, et 250 g/m² (5 poignées /m²) en terre lourde.

* Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements CE 834/2007 et 889/2008

FERTEMIS Parcs et Jardins
1 rue Neuve
27430 SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

standardUSINESTPIERREI@fertemis.fr

